



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 23 mars 2022

OBJET :

DE-22-03-1-21) CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) ENTRE LA
VILLE DE VINCENNES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU
VAL-DE-MARNE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à dix-neuf
heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le vendredi 11 mars 2022 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme
VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M.
GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme
HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT,
Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. CHARDON (pouvoir à M.
BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), M. LAFON (pouvoir à
Mme LIBERT-ALBANEL), Mme ODDON (pouvoir à Mme SÉGURET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L2324-1 et R2324-16 à R2324-24 ;

Vu la délibération du 7 mars 2018 relative à l'établissement des conventions de prestations de service pour le financement des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) ;

Vu la proposition de la Caisse d'Allocations du Val-de-Marne de renouveler les conventions d'objectifs et de financement arrivées à échéance le 31 décembre 2021 ;

Considérant la nécessité de signer ces nouvelles conventions de financement permettant le versement de subventions de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors du 16 mars 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement, numéro : 2190-3814, 2190-3967, 2190-3979, 2190-3980, 2190-3981, 2190-3982, 2190-3984, 2190-3986, 2190-3987, 2190-3988, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 4 ans de la ville de Vincennes applicables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

ARTICLE II : La recette correspondante sera inscrite au budget communal aux chapitre et article de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé